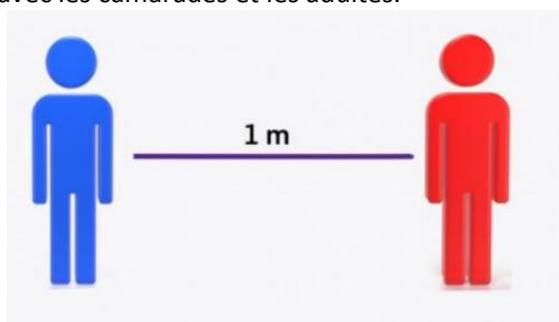


Consignes et recommandations à destination des élèves

Le protocole sanitaire de réouverture des collèges s'appuie sur la collaboration nécessaire entre tous les membres de la communauté scolaire. Les élèves doivent donc s'engager à appliquer les règles imposées qui permettront de se protéger les uns les autres, au sein du collège et au delà.

- **les élèves s'engagent** à respecter les règles définies dans ce protocole et les consignes qui seront données par les adultes au sein de l'établissement ;
- **les élèves appliquent** les règles de distanciation en :
 - respectant les horaires définis permettant d'échelonner les flux ;
 - respectant les espaces dédiés évitant ainsi le brassage ;
 - respectant la distance avec les camarades et les adultes.



- **les élèves respectent** le port du masque obligatoire ;
- **les élèves appliquent** les gestes barrière ;

**FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

- **les élèves continuent** à suivre le cahier de texte de la classe et le travail à faire sur les outils mis à disposition (Pronote, Classroom). Ils bénéficient de créneaux dédiés pour effectuer les activités proposées par les professeurs à l'ensemble de la classe ;
- **les élèves viennent** au collège avec les affaires scolaires nécessaires pour travailler car aucun matériel ne pourra leur être prêté.
- **les élèves vérifient** sur pronote leur emploi du temps et anticipent leur venue en conséquence (tenue de sport par exemple).
- **les élèves s'assurent** que la tablette soit chargée chaque soir et ils l'apportent systématiquement au collège.



Important :

- interdiction d'utiliser les casiers ;
- interdiction de se prêter des objets ;
- interdiction des jeux de ballons, de contact, de sports collectifs ;

Si un élève contrevient volontairement aux règles applicables dans le cadre de ce protocole, le chef d'établissement pourra être amené à prendre une mesure conservatoire d'éloignement de l'établissement à l'encontre de ce dernier afin de préserver la sécurité sanitaire de chacun. **Les parents seront alors prévenus** immédiatement et seront invités à venir au collège.